



N° de résolution
ou annotation

26-05-125

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal tenue le **12 mai 2026** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal des séances
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Appui à la MRC du Granit pour l'optimisation du transport adapté et collectif dans le cadre de la demande de subvention FRR volet 4 - coopération intermunicipale
 - 5.2 - Construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Secteur Laval-Nord - Centre des Loisirs
 - 5.3 - Adhésion à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuel de partage de ressources en cas de mesures d'urgence
 - 5.4 - Rapport au conseil sur les formations obligatoires des élus
 - 5.5 - Demande d'appui à la MRC du Granit dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc dans le secteur Laval (OTJ)
 - 5.6 - Application d'un frais lors d'un mariage célébré par le Maire de la municipalité de Nantes
- 6 - SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
- 7 - SERVICE DE VOIRIE
 - 7.1 - Licenciement de monsieur André Fillion de son poste de "journalier, chauffeur, opérateur"
 - 7.2 - Offre de service pour l'asphaltage d'une partie des rues dans le secteur Laval



N° de résolution
ou annotation

- 7.3 - Offre de service pour le fauchage et le débroussaillage des chemins pour l'année 2026
- 7.4 - Rechargement du chemin Sainte-Cécile
- 7.5 - Embauche de monsieur Félix Landry
- 7.6 - Embauche de monsieur Yvon Robert pour une durée temporaire
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 8.1 - Adoption du projet de règlement numéro 534-26 modifiant le règlement portant sur les dérogations mineures
 - 8.2 - Dérogation mineure - 5245, route 214
 - 8.3 - Dérogation mineure - 3730, rue Raypi
 - 8.4 - Adoption du projet de règlement numéro 532-26 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeuble n° 483-22 afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis
 - 8.5 - Avis de motion - Règlement numéro 536-26 modifiant le règlement de zonage afin de permettre du commerce dans la zone REC-3
 - 8.6 - Avis de motion - modifiant le règlement de plan d'urbanisme
- 9 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 9.1 - Adoption des comptes
- 10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 mai 2026
 - 10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 mai 2026
 - 10.3 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 décembre 2025
- 11 - RAPPORT DU MAIRE
- 12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
 - 13.1 - Déplacement des jeux "marelle et petite auto"
 - 13.2 - Aménagement d'un parc dans le secteur Laval (quartier Bercail)
- 14 - DONS ET COMMANDITES
 - 14.1 - Demande de don pour la fabrique Ste-Agnès pour l'entretien du cimetière Notre-Dame-du-Bon-conseil de Nantes
 - 14.2 - Demande de l'Association des riverains du lac Whitton
 - 14.3 - Nettoyage du local au sous-sol de l'hôtel de ville
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

05.05 - Demande d'appui à la MRC du Granit dans le cadre du projet d'aménagement de parcs dans le secteur Laval

05.06 - Application d'un frais lors d'un mariage fait par le Maire de la municipalité de Nantes

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

26-05-127

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2026 dernier, ont été remises à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

PAR CONSÉQUANT il est proposé par monsieur Daniel Poirier, appuyée par madame Lynda Bouffard et il est résolu à l'unanimité des élus présents que le procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2026 soit approuvé tel qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La Maire rappelle aux citoyens les règles encadrant la période de questions publiques et invite ceux qui souhaitent remettre des documents à l'administration à patienter jusqu'à ce qu'ils y soient conviés, puis à les déposer auprès du greffier.

Un citoyen pose des questions générales aux élus. Le maire a répondu aux questions.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Appui à la MRC du Granit pour l'optimisation du transport adapté et collectif dans le cadre de la demande de subvention FRR volet 4 - coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE le fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vise à soutenir les projets favorisant la coopération intermunicipale ainsi que la vitalité et le développement des territoires ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité sur le territoire de la MRC du Granit constitue un enjeu important pour l'accès aux services essentiels, l'inclusion sociale, le maintien des populations et le dynamisme économique et social des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et adapté représente un service essentiel pour l'ensemble de la population, notamment pour les aînés, les personnes à mobilité réduite, les travailleurs, les étudiants et les clientèles vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4, sous-volet Coopération intermunicipale, afin de réaliser un projet d'optimisation du transport collectif et adapté sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à analyser les besoins, à améliorer l'offre de services, à optimiser les ressources existantes et à développer des solutions innovantes et durables en matière de mobilité ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet bénéficiera directement aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit, dont la nôtre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nantes reconnaît l'importance de soutenir les démarches régionales favorisant une meilleure desserte en transport collectif et adapté ;



N° de résolution
ou annotation

26-05-128

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue **ET RÉSOLU** à l'unanimité des élus présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Nantes appuie la démarche de la MRC du Granit visant le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'un projet d'optimisation du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC.

QUE le conseil municipal reconnaît la MRC du Granit en collaboration avec son organisme mandataire Trans-Autonomie inc. comme organisme responsable du projet et appuie son rôle de gestionnaire dans le cadre de cette demande.

QUE la municipalité de Nantes confirme son intérêt à collaborer, au besoin, aux travaux de réflexion et aux initiatives qui découleront de ce projet.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit afin de soutenir sa demande de financement.

5.2 - Construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Secteur Laval-Nord - Centre des Loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a lancé, le 12 mars 2026, un appel d'offres portant le numéro SHE-24000270-A2 pour la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 9 avril 2026;

ATTENDU QUE, par suite de l'analyse de conformité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Lafontaine et fils inc;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents que le conseil octroie le contrat pour la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le secteur Laval Nord - Centre des loisirs de Nantes (appel d'offres SHE-24000270-A2) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lafontaine et fils inc, au montant de 843 000,00\$ taxes incluses, sous réserve des fonds disponibles.

26-05-129

5.3 - Adhésion à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuel de partage de ressources en cas de mesures d'urgence

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a la responsabilité d'assurer la sécurité et la protection de ses citoyens en cas de sinistre ou de situation d'urgence;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile favorise la coopération intermunicipale en matière de préparation et d'intervention lors de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuel de partage de ressources en cas de mesures d'urgence souhaitent se doter d'un cadre de collaboration pour le partage de ressources humaines, matérielles et d'infrastructures lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit qu'une municipalité peut y adhérer avec le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente, selon les conditions convenues entre elles sous la forme d'une annexe;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette entente et en juge les termes opportuns et dans l'intérêt de la Municipalité de Nantes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Grenier

APPUYÉ PAR madame Lynda Bouffard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Nantes confirme son adhésion à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuel de partage de ressources en cas de mesures d'urgence;

QUE conformément à l'article 13 de l'entente, la Municipalité de Nantes consent à l'adhésion des 19 municipalités de la MRC du Granit;

QUE le conseil accepte les termes, conditions et obligations prévus à cette entente, ainsi qu'à toute annexe d'adhésion qui pourrait être requise;

QUE M. Daniel Gendron, maire ainsi que Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nantes, l'annexe d'adhésion à intervenir ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités déjà parties à l'entente afin de solliciter leur consentement unanime à cette adhésion.

26-05-130

5.4 - Rapport au conseil sur les formations obligatoires des élus

Le directeur général dépose au conseil le rapport sur les formations obligatoires des élus.

26-05-131

5.5 - Demande d'appui à la MRC du Granit dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc dans le secteur Laval (OTJ)

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes prévoit de réaliser des travaux importants dans le secteur Laval, plus précisément sur le terrain de la salle communautaire de la Municipalité sise au 2371, rue Laval;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1 concernant le projet de réaménagement du parc municipal du secteur Laval;

ATTENDU QUE ce parc constitue le seul espace vert public aménagé sur le territoire de la municipalité et qu'il représente un lieu central de rassemblement, de loisirs et de vie communautaire;

ATTENDU QUE les installations actuelles sont désuètes, peu fonctionnelles et non adaptées aux besoins actuels des citoyens, notamment en matière de diversité d'équipements, d'accessibilité et de sécurité;

ATTENDU QUE le projet vise à moderniser et à structurer cet espace en y intégrant des infrastructures sportives et récréatives de qualité, accessibles universellement, incluant notamment :

- Des aires de jeux inclusives;
- Des installations sportives de proximité;
- Des espaces de détente et de rassemblement;
- Des aménagements favorisant les déplacements actifs et les saines habitudes de vie;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une vision de développement durable et comprend notamment l'aménagement d'un bassin de rétention contribuant à la gestion des eaux pluviales et à la protection de l'environnement, incluant le lac Mégantic;

ATTENDU QUE ce projet vise à faire du parc un pôle d'attraction local et régional, contribuant à la vitalité du milieu et à l'amélioration de la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir l'appui de la MRC du Granit dans le cadre de cette démarche;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Nantes demande officiellement à la MRC du Granit de soutenir le projet de réaménagement du parc municipal du secteur Laval (2371, rue Laval) ;

QUE la MRC du Granit soutient la démarche de la municipalité de Nantes pour le développement régional, l'amélioration des infrastructures de loisirs et la qualité du milieu de vie de notre région;

QUE ce projet soit reconnu comme structurant à l'échelle régionale, notamment en raison de son potentiel d'attractivité, de ses retombées sociales et environnementales et de sa contribution à la santé et au bien-être de la population;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

26-05-132

5.6 - Application d'un frais lors d'un mariage célébré par le Maire de la municipalité de Nantes

ATTENDU QUE l'organisation et la préparation administrative pour un mariage fait par le maire de la Municipalité engendrent des frais substantiels;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'imposer des frais administratifs de 200\$ pour l'organisation administrative d'un mariage célébré par un élu de la municipalité de Nantes.

26-05-133

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

26-05-134

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Licenciement de monsieur André Fillion de son poste de "journalier, chauffeur, opérateur"

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de licencier monsieur André Fillion de son poste "journalier, chauffeur, opérateur" pour manque de travail à partir du 22 avril 2026.

26-05-135

7.2 - Offre de service pour l'asphaltage d'une partie des rues dans le secteur Laval

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit de faire des réparations d'asphalte dans le secteur Laval;

ATTENDU QU'elle a reçu plusieurs soumissions pour le travail demandé :



N° de résolution
ou annotation

	Pavage PB	Pavage Estrie Beauce	Pavage Orichefqui	Pavage Garneau
Offres (hors taxes)	23 770,00\$	24 825\$	26 553,75\$	26 770,00\$

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Pavage PB pour l'asphaltage d'une superficie de 2015m² (21 682p²) au montant de 23 770,00\$ hors taxes (27 329,56\$, taxes incluses) dans le quartier Laval.

D'accepter l'offre de Pavage PB pour la réparation des bordures d'asphalte au prix de 65\$ le mètre.

26-05-136

7.3 - Offre de service pour le fauchage et le débroussaillage des chemins pour l'année 2026

À l'unanimité des élus présents, le point est remis à la prochaine séance.

26-05-137

7.4 - Rechargement du chemin Sainte-Cécile

ATTENDU QU'une partie du chemin de Sainte-Cécile nécessite un rechargement de matériel;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la compagnie Excavatech au prix de 10,50\$ la tonne hors taxes incluant la redevance;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Excavatech pour l'acquisition d'un maximum de 4 000 tonnes de MG20b de type carrière au prix de 10,50\$ la tonne (12,07\$, taxes incluses) non livrée.

26-05-138

7.5 - Embauche de monsieur Félix Landry

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'embaucher monsieur Félix Landry comme "Journalier, Chauffeur, opérateur" au sein de l'équipe municipale de voirie aux conditions établies dans le contrat.

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron, et le directeur général, monsieur, Ali Mohammed Ayachi, de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Nantes.

26-05-139

7.6 - Embauche de monsieur Yvon Robert pour une durée temporaire

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de faire du rechargement sur une partie des rangs de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Yvon Robert au taux horaire de 29\$ aux conditions établies dans le contrat de travail au poste d'opérateur, journalier et chauffeur.

26-05-140

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Adoption du projet de règlement numéro 534-26 modifiant le règlement portant sur les dérogations mineures

À l'unanimité le point est remis à la prochaine séance.

26-05-141

8.2 - Dérogation mineure - 5245, route 214



N° de résolution
ou annotation

26-05-142

ATTENDU QUE le propriétaire du 5245, route 214, souhaite avoir un garage aux dimensions de 8.53m par 10.97m avec une hauteur de 3.66m afin d'entreposer sa machinerie personnelle: chargeuse à bois, tracteur à pelouse, souffleuse, tracteur de 8 pieds, etc.

ATTENDU QUE le règlement de zonage lui autorise un maximum de 30 % de la superficie du total des autres bâtiments accessoires sous annexes, l'article 7.3.3;

ATTENDU QUE le comité recommande la dérogation demandée;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la dérogation suivante :

- Dérogation à la norme indiquée au paragraphe c) du premier alinéa de l'article 7.3.3 du règlement de zonage de 76% au lieu de 30% afin de construire un garage;
- Le bâtiment ne pourra pas devenir un commerce;
- La dérogation mineure ne s'applique qu'à la construction d'un garage.
- Dans l'éventualité où la construction n'ait pas été exécutée durant la présente année, la présente sera réputée caduque.

8.3 - Dérogation mineure - 3730, rue Raypi

ATTENDU QUE le propriétaire du 3730, rue Raypi, à Nantes, nous à parvenu qu'il y avait une irrégularité au niveau de l'implantation de son garage annexé par rapport aux limites de propriété;

ATTENDU QUE le but de cette dérogation est de régulariser la situation du garage, qui se retrouve à 1,31m de ces limites de propriété. Cependant, le règlement de zonage stipule que la distance minimum est portée à 2m du côté où il y a une ouverture, l'article 7.3.2;

ATTENDU QUE le comité recommande la dérogation demandée;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser une dérogation à la norme indiquée au troisième alinéa de l'article 7.3.2 du règlement de zonage de 2m pour 1.31m, donc une différence de 0.69m uniquement pour le bâtiment en question.

26-05-143

8.4 - Adoption du projet de règlement numéro 532-26 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeuble n° 483-22 afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté le règlement relatif à la demande de démolition n° 483-22 et qu'il est entré en vigueur le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les bâtiments assujettis au règlement ;

ATTENDU QUE le conseil désire bonifier la description de documents et renseignements exigés pour une demande de démolition;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 février 2026;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de décréter par le présent le projet de règlement :

ARTICLE 1

Le règlement relatif à la demande de démolition d'immeubles n° 483-22 est modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 4.2 intitulé Immeubles assujettis est modifié et se lira maintenant comme suit :

Le présent règlement s'applique aux immeubles suivants :

1. Un immeuble cité, ou situé dans un site patrimonial cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel ([chapitre P-9.002](#));
2. Un immeuble inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit;
3. Un bâtiment principal situé à l'intérieur des secteurs de PIIA;
4. Les immeubles identifiés au schéma d'aménagement et de développement de MRC du Granit;
5. Un immeuble situé dans un site patrimonial cité par la municipalité de Nantes ou la MRC du Granit.

ARTICLE 3

Le paragraphe 7 de l'article 4.5 intitulé Documents et renseignements exigés pour une demande de démolition de bâtiment principal est modifié et se lira maintenant comme suit :

7. Pour un immeuble patrimonial cité ou un immeuble inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit possédant une valeur « à retenir », une étude patrimoniale réalisée par un professionnel compétent en la matière détaillant l'histoire du bâtiment, sa contribution à l'histoire locale, sa valeur architecturale et sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à *Loi*.

26-05-144

8.5 - Avis de motion - Règlement numéro 536-26 modifiant le règlement de zonage afin de permettre du commerce dans la zone REC-3

Monsieur Richard Grenier donne un avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil qui sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre du commerce dans la zone REC-3.

26-05-145

8.6 - Avis de motion - modifiant le règlement de plan d'urbanisme

Madame Lynda Bouffard donne un avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil qui sera présenté pour adoption un règlement ayant pour numéro 537-26 et modifiant le règlement de plan d'urbanisme afin de permettre de définir une orientation d'aménagement en matière de loisir et de culture dans le secteur Laval.

26-05-146

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 - Adoption des comptes



N° de résolution
ou annotation

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, appuyée par monsieur Richard Grenier, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 115 086,98 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

QUE le conseil autorise le paiement que le directeur général et greffier-trésorier a effectué à la suite du départ précipité de la préposée à la comptabilité et à la taxation, les comptes dans la liste du 17 avril 2026 déposé sont autorisés d'être payé. Cette liste comprend les paiements autorisés lors de la séance du mois d'avril 2026.

QUE la facture de la compagnie ONICO (n° ON.5404) soit payée au montant de 47 532,39\$, taxes incluses.

QU'un paiement au montant de 74,55\$ soit fait à madame Lynda Bouffard pour l'achat de matériel pour le SAE.

10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

26-05-147

10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 mai 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose et explique le rapport des activités financières au 12 mai 2026.

26-05-148

10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 mai 2026

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

26-05-149

10.3 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 décembre 2025

Le directeur général explique et dépose le rapport financier de l'année 2025.

11 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait explication des points importants au public et aux élus.

26-05-150

12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

- 2026-03-19 - JEVI - Demande de don - Achat de billet de loterie;
- 2026-04-17 - Réduction de la vitesse sur le tronçon entre le carrefour giratoire et le rang Saint-Joseph -Extrait de procès-verbal du 13 avril 2026 - point #09.01 Vitesse Route 263 - Municipalité de Marston - Julie Boucher;
- 2026-04-20 - Avis de nomination Camille Sévigny - Animatrice - Sensibilisation à la diversité culturelle - MRC du Granit;
- 2026-04-22 - Avis de nomination Marilyne Boutin - Conseillère stratégique - Ressources humaines et main d'oeuvre - MRC du Granit;
- 2026-04-24 - Gestion de la mise en œuvre du Plan de surveillance des puits d'eau potable et des eaux souterraines - Catherine Hudon;
- 2026-04-30 - Soutien concret pour vos projets municipaux - APEX;
- 2026-05-12 - Avis de nomination - Alexe Côté, agente à l'environnement- matières résiduelles - Conseillère en agriculture et en environnement- temporaire - MRC du Granit;



N° de résolution
ou annotation

26-05-151

26-05-152

26-05-153

- 2026-05-12 - Une année record pour le Fonds qui bénéficie aux assurés (versement de ristourne) - FQM;
- 2026-05-12 - Lettre de l'UMQ - Résolution concernant une demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire.

13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

13.1 - Déplacement des jeux "marelle et petite auto"

ATTENDU QUE des travaux sont prévus pour à la salle communautaire situer dans le secteur Laval;

ATTENDU QUE des pavés en béton ludiques pour enfants sont installés, mais qu'ils peuvent être démontés ;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le déplacement d'environ 72 dalles de béton déjà installé (jeu de marelle et de petite auto) par la compagnie Paysage Art Patio Inc. au montant de 4 532,68\$ taxes incluses plus les frais de déplacement.

13.2 - Aménagement d'un parc dans le secteur Laval (quartier Bercaill)

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris le déménagement des jeux dans le secteur Laval;

ATTENDU QU'un nouveau parc a été aménagé dans le quartier Bercaill et qu'il est nécessaire de créer un lot distinct afin de le nommer;

ATTENDU QU'un aménagement paysagé est nécessaire afin de l'intégrer dans son milieu;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le directeur général à créer un lot distinct pour ledit parc;

De préparer un concept d'aménagement extérieur avec du mobilier urbain et le présenter au conseil ou au comité des loisirs et de la culture de la Municipalité.

D'inviter les résidents du quartier Bercaill et les enfants de l'école "la Source" à faire une proposition de nom pour ledit parc.

14 - DONS ET COMMANDITES

14.1 - Demande de don pour la fabrique Ste-Agnès pour l'entretien du cimetière Notre-Dame-du-Bon-conseil de Nantes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide de 1 450\$ de la fabrique Ste-Agnès afin d'entretenir le cimetière du village nommé "Cimetière Notre-Dames-du-Bon-conseil de Nantes";

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de faire un don unique de 1 450\$ à la Fabrique Ste-Agnès.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.



N° de résolution
ou annotation

26-05-155

26-05-156

14.2 - Demande de l'Association des riverains du lac Whitton

ATTENDU QUE l'Association des riverains a envoyé un courriel avec plusieurs demandes et que les élus ont pris connaissance de leur demande;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert, et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser la location de la salle de l'ACLN à titre gratuit pour le 13 juin 2026 pour leur rencontre;

QU'accepter de faire un don au montant de 790\$ à l'Association des riverains du lac Whitton, afin de contribuer à la protection du lac Whitton.

QUE tout élu de Nantes peut représenter le conseil à l'assemblée générale de l'association, s'il le désire.

QU'un double des clés soit remis à Dave Roy et Marc Poirier.

14.3 - Nettoyage du local au sous-sol de l'hôtel de ville

ATTENDU QU'il est nécessaire de nettoyer un local d'entreposage situé au sous-sol de l'hôtel de ville;


Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert, à ce que les employés de la voirie procèdent au nettoyage de ce local et, si nécessaire, faire la disposition des rebuts dans un site autorisé à cet effet.

15 - QUESTIONS DIVERSES


16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par** madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Richard Grenier que la séance est levée à 20 h 30.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire